

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 31 (1951)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Avis important : annuaire franco-suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *Avis important*

# ANNUAIRE FRANCO-SUISSE

Notre circulaire du 25 novembre 1950 relative à la publication de l'annuaire franco-suisse a remporté un plein succès.

Plus de deux mille exemplaires sont d'ores et déjà souscrits. Nous en avons fixé le tirage à trois mille exemplaires. Que ceux qui désirent encore nous en passer commande se hâtent donc avant que cette édition ne soit épuisée.

M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique, et M. Robert Buron, secrétaire d'état aux affaires économiques, ont bien voulu accepter de préfacer cet annuaire.

Presque tous nos membres ont répondu à notre circulaire. Certains d'entre eux nous ont demandé des précisions ou des modifications. Dans l'impossibilité matérielle de répondre à chacun individuellement, nous consignons ci-dessous les **réponses aux principales questions posées** :

1. **Seuls les membres** de la Chambre de commerce suisse en France peuvent être inscrits dans l'annuaire. Les sociétés inscrites au nom de leur président ou de leur directeur seront donc classées sous ce nom et ne pourront faire figurer leur raison sociale que dans les trois lignes dont il est question sous chiffre 2, avec l'indication de leur profession.

2. Pour des motifs d'équilibre visuel et d'équité, nous ne pouvons consacrer plus de **trois lignes** de 40 lettres à chaque inscription. Les mentions qui excédaient ce nombre ont donc été abrégées par nos soins.

3. Il nous est impossible d'ajouter après coup des **rubriques nouvelles** à notre classement professionnel, car les adhérents qui n'en auraient pas eu connaissance nous reprocheraient de n'en avoir pas été informés.

4. Les souscriptions et les inscriptions supplémentaires doivent, pour être valables, nous être **acquittées d'avance**.

5. Tous nos membres auront la possibilité de compléter leurs inscriptions par des **annonces** payantes. Ils recevront à cet effet, soit la visite d'un délégué, soit un tarif et un bon de commande, à partir du 22 janvier. Les noms des annonceurs seront précédés, dans la liste professionnelle, d'un astérisque renvoyant le lecteur à un **index**.

### **AVEZ-VOUS L'INTENTION D'EXPOSER...**

aux foires et expositions internationales qui se tiendront en France en 1951? Si oui, veuillez nous le signaler, car nous avons décidé, afin de vous aider à tirer le maximum de profit de votre participation, de publier gratuitement, avant ces manifestations, dans certains numéros de notre Revue qui leur seront en grande partie consacrés, la liste des exposants membres de notre Compagnie.